

# Formulaire de soumission pour le Programme national de la République du Congo

---

PROGRAMME ONU-REDD  
HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL  
D'ORIENTATION

---

25-26 mars 2012  
Asunción, Paraguay



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse : [www.unredd.net](http://www.unredd.net).

**Programme national conjoint (PNC)  
Formulaire de demande de crédits au Conseil d'orientation du  
Programme ONU-REDD**

**1. Soumission au Conseil d'orientation**

Réunion du Conseil d'orientation <input checked="" type="checkbox"/> n°	Réunion intersession <input type="checkbox"/>
Date de la réunion :	Date de la décision intersession :

**2. Résumé du Programme national conjoint**

*Détails du Programme national conjoint*

Pays	République du Congo
Intitulé du Programme 1	Le Programme d'appui au processus REDD+
Partenaire(s)2 pour la mise en œuvre	Ministère du Développement Durable, de l'Économie Forestière et de l'Environnement (MDDEF)

*Coordonnées des représentants des organismes de l'ONU participants*

Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD Nom : Lamin Manneh Titre : Coordonnateur résident de l'ONU	Coordonnées : Téléphone : +242 281 50 38 Courriel : <a href="mailto:lamin.manneh@undp.org">lamin.manneh@undp.org</a>
FAO : Nom : Dieudonné KOGUIYAGDA Titre : Représentant de pays	Coordonnées : Téléphone : +242-222814513 Courriel : <a href="mailto:FAO-CG@fao.org">FAO-CG@fao.org</a>
PNUE : Nom : Ibrahim Thiaw Titre : Directeur, Division des politiques environnementales	Coordonnées : Téléphone : +254 20 7623508

*Type de Programme national conjoint*

PNC complet :	PNC initial
<input type="checkbox"/> Nouveau PNC complet	<input type="checkbox"/> Nouveau PNC initial
<input type="checkbox"/> Suite d'un PNC initial	<input type="checkbox"/> Suite d'un financement antérieur
<input type="checkbox"/> Autre (expliquer)	<input type="checkbox"/> Autre (expliquer)

1 Le terme "programme" désigne les projets, programmes et programmes conjoints.  
2 Se rapporte aux homologues nationaux. Indiquer d'abord l'organisme chef de file.

### 3. Résumé exécutif

Le R-PP de la République du Congo a été initialement approuvé par le Comité des participants du FCPF en 2010 et a été ratifié en 2011 suite à des améliorations, avec une dotation de 3,4 millions US\$ (environ 1,7 milliard de Fcfa). La mise en œuvre des activités du R-PP financées par le FCPF a démarré dès début 2012. En 2011 le pays a aussi été retenu comme pays prioritaire de l'Afrique par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD, l'invitant à soumettre une proposition technique et financière afin de renforcer et cofinancer la mise en œuvre du R-PP, en synergie avec l'appui initial du FCPF et du Gouvernement.

Le **Programme d'appui au processus REDD+**, proposé dans le cadre du Programme ONU-REDD en pour d'apporter un support financier, s'inscrit dans le processus REDD+ national permettant au pays d'être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à partir de 2015, dans le contexte d'une filière de développement vert. L'objectif attendu de l'appui d'ONU-REDD est d'aider à développer les capacités nationales d'organisation, de connaissance, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+. Le Programme, structuré en quatre composantes opérationnelles (tel que prévu dans le canevas conjoint FCPF et ONU-REDD, ainsi que dans le R-PP du pays), vise trois résultats : le processus REDD+ national est bien géré et pleinement participatif (composante 1) ; le pays est prêt pour la mise en œuvre de réformes structurelles et d'investissements REDD+, avec la prise en compte de sauvegardes (composantes 2 & 3) ; et un système d'information et de suivi global de la REDD+ est fonctionnel (composante 4).

L'appui sur la composante 1 (organisation et consultation) permettra de renforcer la qualité du travail de la CN-REDD, notamment en mettant à disposition un conseiller technique international qui fournira un appui de haut niveau en gestion, conseil stratégique et mobilisation financière pour le processus REDD+, soutenant la gestion efficace du programme d'appui ONU-REDD selon les meilleures pratiques de l'ONU. En plus, le Programme ONU-REDD soutiendra une décentralisation de la REDD+ en créant trois cellules départementales et en finançant le dialogue décentralisé et le partage des connaissances (aux niveaux départemental et local) autour de la REDD+. L'ONU-REDD financera aussi l'information, l'éducation et la communication (IEC) autour de la REDD+, ainsi que diverses campagnes de consultations techniques et de dialogue entre les parties prenantes.

La contribution à la composante 2 (préparation de la stratégie nationale REDD+) sera tout à fait déterminante pour atteindre les objectifs de la phase de préparation ; l'ONU-REDD concentrera ses activités sur les sept domaines suivants :

- Analyses préalables, spécialement celles non prévues par le financement FCPF, notamment sur la gouvernance.
- Contribution à l'analyse et aux consultations sur les options stratégiques sur la REDD+, particulièrement en finançant et encadrant une étude prospective du potentiel REDD+ et en organisant des consultations par thèmes majeurs et par secteurs prioritaires.
- Appui à la consolidation et l'adoption de la stratégie nationale REDD+, y compris la discussion politique à haut niveau, à l'achèvement d'un consensus national pour la bonne exécution de la REDD+ et à la préparation de plans d'investissement en faveur de la REDD+.
- Prévision d'un appui et de conseils techniques pour concevoir et encadrer les initiatives d'expérimentation REDD+ (projets pilotes) au niveau local, ainsi que d'un programme de petites subventions ouvertes par concours aux initiatives communautaires et à des « entrepreneurs de la REDD+ », (visant à récompenser les plans d'affaires REDD+ locaux et innovants). Ces expérimentations, dont il sera tenu compte et dont on tirera des enseignements, permettront d'affiner la stratégie nationale REDD+.

### 3. Résumé exécutif

- Appui spécialisé au cadre de mise en œuvre de la REDD+, spécialement sur l'analyse participative des options et règles de partage des bénéfices REDD+, sur l'élaboration d'un système de gouvernance du Fonds REDD+, et avec une étude sur des outils d'incitation économiques pour la REDD+.
- Mise en place d'un registre national des projets et initiatives REDD+, avec des procédures d'homologation, qui sera un élément central du cadre de mise en œuvre de la REDD+.
- Appui au développement participatif de mesures des sauvegardes sociales et environnementales pour la REDD+, en ligne avec les accords internationaux souscrits à la CCNUCC (notamment les *Accords de Cancún*), en utilisant les Principes et Critères environnementaux et sociaux (PCES) et les outils associés de l'ONU-REDD et en harmonie avec les travaux sur l'EESS qui seront conduits par le FCPF.

La composante 3 (niveau de référence) porte sur la définition des niveaux de référence / niveau d'émissions de référence (NR/NER). Les NR et NER servent à définir les impacts futurs probables, en termes d'émissions et d'absorptions de gaz à effets de serre, en étudiant les activités anthropiques touchant à la forêt en l'absence d'efforts spécifiques REDD+. La construction des NR/NER en République du Congo s'appuiera en partie sur la détermination de l'impact historique des activités anthropiques considérées et éventuellement sur la prise en compte d'autres variables, si les travaux entrepris par les partenaires IIASA et Banque mondiale le permettent sur la période considérée. Le programme ONU-REDD apportera essentiellement une aide pour assurer la perception et l'appropriation locale de la problématique.

La composante 4 (système de surveillance et MNV et bénéfices multiples) vise à l'établissement d'un cadre complet de suivi des diverses dimensions de la REDD+. Ce cadre comprendra, en premier lieu, un système de surveillance des dynamiques des écosystèmes forestiers et des implications sur les flux carbone en particulier. Il s'agira d'établir un système effectif de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S&MNV) de ces flux. Ce système doit permettre de proposer des estimations de l'impact des activités anthropiques du secteur forestier en termes d'émissions et d'absorptions de gaz à effets de serre, avec une fréquence importante (annuelle). Ces résultats seront comparés aux NR/NRE afin de mesurer l'efficacité de chacune des activités et mesures REDD+ déployées au niveau national. Dans ce cadre, l'appui du Programme ONU-REDD portera sur le déploiement (i) de l'Inventaire Forestier National et sa traduction en terme de carbone stocké dans les forêts ; (ii) du Suivi des Changements du Couvert Forestier par analyse d'imagerie satellite afin d'identifier les surfaces de forêt et changements de surface de forêt liées aux activités anthropiques ; (iii) de l'Inventaire de Gaz à Effets de Serre permettant d'exprimer l'impact sur le climat des activités anthropiques considérées ; (iv) du Système de Surveillance permettant de compiler, conserver et partager l'ensemble des informations produites et utiles dans le cadre de la REDD+, sous forme d'un portail en ligne et enfin (v) de l'animation d'un processus visant à une bonne appropriation nationale et à la possibilité d'assurer la robustesse, la transparence et le contrôle externe de l'ensemble des opérations précédentes, dans le respect des règles CCNUCC. Le cadre de suivi global de la REDD+ en République du Congo comprendra également un système de suivi d'autres dimensions au-delà des aspects carbone de la REDD+ : bénéfices multiples (sociaux et environnementaux), ainsi que le suivi de la gouvernance et des flux financiers REDD+, et des risques sociaux et environnementaux. Un travail préalable de quantification, spatialisation et valorisation des bénéfices multiples de la REDD+ sera entrepris, ainsi qu'un appui spécifique à l'établissement et aux travaux d'une *task force* spéciale pour le suivi des autres bénéfices et des risques de la REDD+ (dans l'esprit que cette *task force* agisse comme précurseur de l'Agence nationale de l'Environnement sur ces questions, mentionnée dans le R-PP mais encore inexistante), et un appui à la création de l'Observatoire REDD+ Indépendant afin d'assurer un contrôle indépendant et participatif du système de suivi.

<b>5. Budget du Programme national (source de financement ONU-REDD exclusivement)*</b>					
<b>Résultats</b>	<b>Total national (en dollars)</b>	<b>Allocations de fonds (“pass-through”)</b>	<b>FAO (en dollars)</b>	<b>PNUD (en dollars)</b>	<b>PNUE (en dollars)</b>
1. Organisation et consultation	861 000		50 000	801 000	10 000
2. Préparation de la stratégie REDD+	1 258 568		0	743 568	515 000
3. Développement d’un niveau de référence	298 532		298 532	0	0
4. Création d’un système de suivi	1 320 218		930 218	150 000	240 000
Sous-total	3 738 318		1 278 750	1 694 568	765 000
Coûts d’appui indirects	261 682		89 512	118 620	53 550
<b>Grand Total (en dollars)</b>	<b>4 000 000</b>		<b>1 368 262</b>	<b>1 813 188</b>	<b>818 550</b>

NOTES :

- Les allocations budgétaires doivent être ventilées sur la base des « rubriques budgétaires harmonisées » de l’UNDG et communiquées au secrétariat du Programme ONU-REDD (qui les transmet à l’Agent administratif) avec le document du PNC signé. Voir l’Annexe 1.
- À la demande et avec l’approbation des trois organismes de l’ONU participants et du gouvernement, les allocations budgétaires par organisme peuvent faire l’objet d’une révision sous réserve que l’allocation budgétaire totale ne soit pas modifiée.

## 5. Examen du secrétariat

### *Critères de soumission*

(a)	Le PNC est-il conforme au document-cadre du Programme ONU-REDD ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(b)	Le Coordonnateur résident des Nations Unies a-t-il participé à la présentation du PNC ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(c)	La documentation de la (des) réunion(s) de validation dans le pays est-elle jointe ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(d)	L'homologue du gouvernement national (ou son remplaçant) a-t-il participé à la validation ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(e)	Des représentants de la société civile/des populations autochtones ont-ils participé à la validation, conformément au Guide opérationnel du Programme ONU-REDD <sup>3</sup> ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(f)	Le PNC est-il conforme au format requis ( <i>y compris page de présentation, cadre de résultats, etc.</i> ) ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(g)	Le PNC est-il conforme au Règlement intérieur et aux orientations opérationnelles appropriées du Programme ONU-REDD ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(h)	L'allocation budgétaire requise est-elle fournie (voir section 3 ci-dessus) ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(i)	Les coûts d'appui indirects se situent-ils dans les limites approuvées ?	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(j)	Le résumé du Programme est-il terminé ? ( <i>pour affichage sur le site Internet</i> )	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>
(k)	Le rapport intérimaire est-il joint ? ( <i>pour financement supplémentaire uniquement</i> )	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sais pas <input type="checkbox"/>

Si la réponse à une question, quelle qu'elle soit, est « Non » ou « Ne sais pas », ou si une explication supplémentaire s'impose, veuillez répondre ci-après :

Le R-PP de la République du Congo (RdC) – qui représente le document d'orientation du processus REDD+ du pays - a été approuvé par le Comité de direction (des participants) du FCPF en 2010. La RdC présente un DPN (Document du Programme national) en sus du R-PP joint en annexe, définissant et mettant à jour les composantes / éléments destinés à être soutenus dans le cadre du Programme ONU-REDD. Ce type de situation, unique en son genre, transparait dans le corps du présent document.

<sup>3</sup> Dans ce contexte le(s) représentant(s) sera (seront) désigné(s) de l'une des manières suivantes :

i. Représentant(s) auto-désigné(s) remplissant les conditions suivantes :

- Sélection en vertu d'un processus consultatif participatif,
- Ayant une couverture ou des réseaux au niveau national,
- Expérience préalable de collaboration avec le gouvernement et le système des Nations Unies
- Expérience avérée en qualité de représentant, recevant des contributions d'un large éventail d'organisations de la société civile / des populations autochtones, les consultant et leur fournissant des informations en retour.

ii. Représentant(s) ayant participé à une mission de définition du champ d'application et/ou de formulation d'un Programme et membre(s) de l'organe consultatif d'un Programme ONU-REDD établi suite à la mission

iii. Personne(s) reconnue(s) comme représentant(s) légitime(s) d'un réseau national de la société civile et/ou d'organisations des peuples autochtones (par ex. le Comité directeur national du FEM pour les petites subventions ou le Comité de direction du Programme national pour les forêts)

## 5. Examen du secrétariat

### Questions à examiner

(l) Appropriation du PNC par les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales

Le document révèle une appropriation évidente de la part du Ministère du Développement durable, de l'Économie forestière et de l'Environnement (MDDEFE), soit le principal organisme de la mise en œuvre.

Le pays bénéficie de l'appui d'entités de coordination, notamment de la Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD) et d'une nouvelle fédération d'organisations de la société civile et des peuples forestiers aspirant à la REDD+ (CACO-REDD+) qui remplacera une Commission Intérimaire REDD+ (CI-REDD+) de la société civile. Selon le document, ces entités détiennent un degré d'appropriation élevé et ont dirigé le processus d'élaboration de la présente proposition. À vrai dire, si l'on se base sur le rapport de l'atelier de validation, c'est précisément au cours de cet atelier de validation de la proposition d'appui ONU-REDD du pays que la structure et le fonctionnement de la CACO-REDD+ ont été adoptés.

Les réviseurs ont également rehaussé l'importance de la cohérence et des complémentarités de la proposition avec le R-PP approuvé et son processus consultatif correspondant.

(m) Degré de consultation, de participation et d'engagement

L'élaboration du document R-PP s'est déroulée autour de processus de consultation méticuleux, englobant un atelier national, 3 ateliers régionaux, un atelier de prévalidation de l'ébauche du R-PP au niveau national ainsi que plusieurs autres réunions de validation. Des organismes gouvernementaux ainsi que plusieurs organisations non gouvernementales et du secteur privé ont été mobilisés et sont partie au Comité national REDD+. Depuis la mi-2010, le soutien préliminaire de l'ONU-REDD (à travers le PNUD) a renforcé la participation des organisations de la société civile et des populations autochtones qui ont pâti d'un déficit d'implication en termes de consultation et de participation au cours des premiers stades du processus REDD+.

Jusqu'à présent, il a été fait appel aux outils et directives du Programme ONU-REDD sur l'engagement des parties prenantes lors de la mise en œuvre du processus de consultation, comme le « Guide opérationnel du Programme ONU-REDD : Engagement des peuples autochtones et d'autres communautés dépendantes de la forêt » et l'ébauche de document « Principes et Critères Environnementaux et Sociaux » (PCES). Les acquis en matière de planification et de mise en œuvre de l'initiative REDD+, sous l'égide de l'ONU-REDD, dans d'autres pays, ont été partagés avec les parties prenantes et ont permis de préparer et de valider ladite proposition. À noter que l'ONU-REDD a aidé les organisations de la société civile et les populations autochtones - que concerne et touche la REDD+ - à mettre en place un processus de structuration organisationnelle (fédéralisation) au cours de la période 2010 à 2012, leur permettant de désormais assurer leur propre représentation lors des débats concernant la REDD+.

La réunion de validation ayant pour thème la proposition ONU-REDD, et à laquelle ont assisté plus de 100 participants issus de différents groupes de parties prenantes, a davantage renforcé ce processus participatif et consultatif en engageant un dialogue avec toutes les parties prenantes nationales (au nombre desquelles des organisations de la société civile, des populations autochtones et des délégués détachés par les divers ministères du pays).

## 5. Examen du secrétariat

### Questions à examiner

(n) Efficacité du Programme, cohérence avec les stratégies des pays et autres initiatives pertinentes, et rentabilité

Selon le document, le Programme adhère aux stratégies du pays et au financement existant engagé dans le R-PP avalisé. Des réviseurs indépendants font également état de l'appui concret qui a été sollicité auprès de l'ONU-REDD pour renforcer les capacités de la Coordination nationale REDD (CN-REDD), tout en insistant sur le fait que le Programme a l'intention d'apporter son soutien à la création et à l'utilisation des structures de gestion de la REDD+ alors que la collaboration interinstitutionnelle devrait théoriquement permettre au Programme de mieux tenir ses engagements par rapport aux objectifs qu'il s'est fixé et en fonction des indicateurs dont il dispose.

Comme le recommandent les réviseurs, il est essentiel de s'appesantir davantage sur les sources de cofinancement qui semblent indispensables à la pleine réalisation de la préparation à la REDD+ et, par là, de préciser comment procéder pour que le manque éventuel de fonds complémentaires nécessaires ne compromette pas malgré tout les résultats attendus du Programme (notamment en ce qui concerne la Composante 4a).

(o) Gestion des risques et chances de succès

Le document comprend une section sur l'analyse des risques, proposant un catalogue de mesures en vue de les réduire. Le Secrétariat recommande de renforcer davantage la teneur de cette section, en y inscrivant les risques associés à la possibilité d'un climat d'instabilité politique et sociale - qui pourrait éventuellement menacer le pays - et en explicitant les implications que cette situation pourrait avoir sur leur processus REDD

Autres points :

## 6. Examen technique indépendant

(a) Un examen technique indépendant a-t-il été entrepris ?

Oui  Non

Si non, pourquoi ?



## 6. Examen technique indépendant

### *Synthèse de l'examen technique indépendant*

Le Secrétariat a remis la proposition de la République du Congo à trois réviseurs techniques indépendants, en janvier 2012. Dans un souci de s'aligner sur le processus d'examen du TAP (Panel consultatif technique) du FCPF, deux des réviseurs ont été sélectionnés dans l'équipe du TAP. Les réviseurs ont exposé les points suivants:

- La qualité technique satisfaisante de la proposition et son niveau d'appropriation élevé parmi les parties prenantes du pays
- L'instauration de la cohérence et des complémentarités de la proposition dans le cadre du document R-PP approuvé avec l'appui du FCPF.
- L'engagement profond et à grande échelle d'une vaste éventail de parties prenantes dans le développement de la proposition et les énormes efforts déployés pour en améliorer et en renforcer la participation, tout en reconnaissant que la consultation, la participation et l'engagement des organisations de la société civile et des populations autochtones dans le processus REDD+ se sont au départ révélés être difficiles en République du Congo et qu'ils méritent, de ce fait, d'être davantage soutenus et élargis (ce que le Programme ONU-REDD se propose de faire à travers la présente proposition).
- Les fortes chances d'atteindre les résultats escomptés, de manière rentable et participative, que témoignent l'approche, les activités et le budget considérés dans ce Programme.

### **Les réviseurs ont formulé les recommandations suivantes:**

- Une partie considérable du budget total octroyé à la préparation à la REDD+ (de l'ordre de quelque 9,5 millions de dollars) – notamment les domaines d'activité responsables de l'exécution des projets pilotes, de la décentralisation totale de la REDD+ et de la mise en place du système MNV (Mesure, Notification et Vérification) - est tributaire de l'identification des sources de financement supplémentaires. Il serait souhaitable de disposer d'une stratégie – pour le moment absente – visant à mobiliser ces fonds, qu'ils proviennent de donateurs internationaux ou du secteur privé.
- Pour ce qui est des besoins de cofinancement, il serait bon d'analyser la dépendance de la mise en œuvre du Programme par rapport à des scénarios divers, à savoir si les objectifs de financement atteints ont été faibles, médiocres ou totalement atteints. Pour encadrer cette analyse, il serait bon de mettre au point des options permettant de gérer les conséquences que pourraient avoir les différents scénarios de financement envisageables.
- Il faudrait aussi tenir compte des problématiques du régime foncier précaire, des droits sur le carbone et des mécanismes de partage équitable des avantages lors des études analytiques entreprises dans le cadre de la mise en œuvre nationale de la REDD+.
- Il serait souhaitable d'étudier et de poser les fondements de la législation REDD+, par rapport à l'option actuelle consistant à se contenter de modifier la législation en vigueur.
- Envisager de supprimer les Tableaux 3, 4 et 5 et remédier aux disparités présentes dans les tableaux des pages 73 à 77.
- Clarifier la question des contributions en nature du Gouvernement et des sources de cofinancement actuel.
- Préciser plus clairement la participation de chaque partie prenante clé lors de l'atelier de validation (dresser une liste des acronymes peut aussi être utile) et préciser aussi dans quelle mesure il a été et il sera tenu compte des observations et commentaires d'ordre général qui ont été formulés.
- Donner davantage d'explications sur la perception que l'on a déjà ou non des options stratégiques préliminaires au regard des stratégies sectorielles/nationales.
- Expliquer d'une façon quelque peu détaillée comment la stratégie REDD+ pourrait s'inscrire dans une stratégie de développement à faibles émissions de carbone / résistant aux changements climatiques et en faveur du développement vert, et dans les projets gouvernementaux préconisant une « Économie verte ».
- Étudier les implications budgétaires que peut entraîner le soutien d'une intervention plus cohérente du Comité national REDD (CONA-REDD), qui est essentielle à la réussite de l'initiative REDD+ en République du Congo.

## 6. Examen technique indépendant

- Intégrer un certain nombre de dispositions (mêmes discrètes) apportant l'assurance que les peuples autochtones seront traités selon les mêmes principes d'égalité que tout autre groupe ethnique aspirant au processus REDD+, dans le respect de l'exercice des droits des populations autochtones dont mention dans le document.

## 7. Réponse du secrétariat

- Présenter des observations et demander que la proposition soit soumise de nouveau lors d'une réunion ultérieure du Conseil d'orientation
- Présenter des observations à traiter avant de les transmettre à la prochaine réunion du Conseil d'orientation
- Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement de parties ou de phases spécifiques (notamment la phase de démarrage) du PNC
- Transmettre au Conseil d'orientation (le cas échéant avec des commentaires) avec une recommandation de financement du PNC.

Explication de la réponse :

De l'avis du Secrétariat, la proposition soumise par la République du Congo adhère à la stratégie du Programme ONU-REDD, au règlement intérieur et au guide opérationnel. Par ailleurs, la proposition atteste de processus d'appropriation et de consultation d'un haut niveau. Elle fait également état de l'appui sollicité auprès du Programme ONU-REDD pour lui permettre de mettre en œuvre son R-PP, avalisé en 2010, en phase avec le soutien déjà garanti par le FCPF. Le Secrétariat recommande au Conseil d'orientation d'approuver la demande d'allocation de fonds.

## 8. Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

Décision du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD :

- Approbation du PNC complet, selon l'allocation budgétaire prévue à la section 4
- Approbation du PNC initial, selon l'allocation budgétaire prévue à la section 4
- Approuvé avec un budget révisé de ..... dollars
- Approuvé avec des modifications/conditions
- Reporté/renvoyé avec des observations pour examen ultérieur

Décision du Conseil d'orientation :

Commentaires :

*Rodrigo Mussi Buzarquis*  
*Directeur de la planification stratégique, Secrétariat pour l'Environnement, Paraguay*  
**Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD**

\_\_\_\_\_  
**Signature**

*Ibrahim Thiaw*  
*Directeur de la Division de la Mise en œuvre des Politiques environnementales, Programme des Nations Unies  
pour l'Environnement*  
**Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD**

\_\_\_\_\_  
**Signature**

## 9. Examen de l'Agent administratif

Mesure prise par l'Agent administratif : Fonds d'affectation spéciale multipartenaires, Bureau de gestion, PNUD

- Le programme est conforme aux dispositions du Protocole d'accord (MoU) du FASM pour le Programme ONU-REDD et aux arrangements administratifs standards avec les donateurs.

Agent administratif :

Bisrat Aklilu, Coordonnateur exécutif, Fonds d'affectation spéciale multipartenaires

Bureau de la gestion, Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau du FASM

.....  
Signature

.....  
Date

## Annexe 1 : Budget standard du Programme conjoint

CATÉGORIE	DESCRIPTION	COÛT UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS	MONTANT**
1. Fournitures, produits de base, équipement et transport				
2. Personnel (employés, consultants et déplacements)				
3. Formation des homologues				
4. Contrats				
5. Autres coûts directs				
<b>Total des coûts du Programme</b>				
Coûts d'appui indirects***				
<b>TOTAL GÉNÉRAL**</b>				

\*\* L'AA demande seulement que soient indiqués le "MONTANT", le "Total des coûts du Programme", les "coûts d'appui indirects" et le "TOTAL GÉNÉRAL". Il est possible que le Comité directeur demande des détails complémentaires, qui pourront être précisés dans le présent budget.

\*\*\* Les coûts d'appui indirects doivent correspondre au taux ou à la fourchette indiqués dans le mandat du Fonds (ou le document de Programme Conjoint), au MoU et aux arrangements administratifs standards relatifs au Programme conjoint en question. Les coûts indirects des organismes participants recouverts à travers les coûts d'appui au programme s'élèvent à 7%.

Tous les autres coûts encourus par chacun des organismes des Nations Unies participants dans la conduite des activités dont il est responsable au titre du Fonds seront recouverts sous forme de coûts directs, conformément à la résolution 62/209 de l'Assemblée générale de l'ONU (principe de recouvrement intégral des coûts, Examen triennal de la politique générale 2008).

Remarque : Le budget doit être présenté sous cette forme pour les allocations budgétaires de chaque organisme participant à un Programme national conjoint, en plus du budget total pour l'ensemble du Programme Conjoint.